

## Enquête

# Les conséquences du vol de vélos aux Pays-Bas

Une enquête réalisée par l'[ANWB](#) auprès de ses quatre millions de membres, met en évidence les effets du vol de vélos sur le comportement des Hollandais et nous dispense des enseignements intéressants.

Au cours de ces trois dernières années, 10% des membres de l'ANWB ont été victimes du vol de vélos. Ce n'est pas rien ! Les endroits les plus fréquemment sujets au vol ont été identifiés: les zones commerciales arrivent en tête avec 30% des infractions, viennent ensuite les gares avec 18% et les zones résidentielles avec 16%.

9% des membres n'utilisent pas le vélo par peur de se le faire voler. Ceux qui ont déjà connu le déplaisir de se faire dérober un vélo renoncent plus fréquemment à ce mode de déplacement par peur du vol que ceux qui n'ont jamais rencontré le problème. Poussés également par cette crainte, 17% des membres sont amenés au moins une fois à laisser leur vélo à la maison. De manière générale, la raison invoquée est l'absence d'infrastructures de stationnement vélo sécurisées à destination. Sans surprise, c'est principalement pour des raisons financières (81%) que les personnes craignent le vol.

La quasi totalité des répondants prennent des mesures anti-vol, la plupart du temps simplement en décorant le vélo de divers objets reconnaissables (46%) et en utilisant au minimum deux cadenas (52%). Si l'on regarde au sein des personnes "déjà victimes", une plus grande partie d'entre elles prennent ces mesures: respectivement 69% et 75%.

La déclaration du vol est réalisée par 70% des membres suite à la perte de leur vélo, bien que l'efficacité de la démarche soit remise en cause par certains... Un point à souligner : la moitié des cyclistes ne sont pas en mesure de donner leur numéro de châssis et une description complète de leur vélo. Or cela pourrait être très fâcheux dans le cas où ce dernier disparaîtrait. Ils sont pourtant beaucoup à savoir que ce numéro est nécessaire à la déclaration. En effet, sans ces caractéristiques, la déclaration du vol ne sera pas enregistrée par la police.

C'est pourquoi les associations cyclistes, que ce soit aux Pays-Bas ou chez nous, [ne cessent de rappeler](#) qu'il est important de remplir une fiche d'identité de son vélo et de faire graver celui-ci ! Déclarer le vol est essentiel si l'on souhaite avoir une chance de retrouver son vélo mais aussi pour éviter une sous-estimation du phénomène.

Source: [Fietsberaad](#)

[Aurélie Willems](#) – Gracq.be

Cette nouvelle est tirée de la [Newsletter117](#)